



Lundi 13 novembre 2017

Xylella Fastidiosa en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : six nouveaux foyers confirmés dans les Alpes-Maritimes

Six nouveaux foyers de *Xylella Fastidiosa*

Dans le cadre de la vigilance renforcée des services de l'Etat, six arbustes de polygales à feuille de myrte (*Polygala myrtifolia*) et un Euryops chrysanthemoides situés sur la commune d'ANTIBES ont été identifiés comme porteurs de la bactérie ***Xylella Fastidiosa sous-espèce multiplex*** par le laboratoire de santé des végétaux de l'ANSES.

Les arbustes nouvellement découverts infectés ont été prélevés dans le cadre de la surveillance de la zone tampon créée suite à la découverte d'un premier foyer sur cette commune fin 2015.

5411 prélèvements ont été analysés depuis le 21 juillet 2015 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 262 genres ou espèces végétales sensibles à la bactérie Xylella fastidiosa. 85 arbustes se sont révélés être contaminés dont 58 végétaux du genre Polygala, 16 spartiers à feuilles de jonc, 7 lavandes, 1 arbre de Judée, 2 romarins d'Australie et 1 Euryops chrysanthemoides.

En application des mesures de lutte visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union européenne de *Xylella Fastidiosa* prévues par la décision d'exécution de la Commission européenne du 18 mai 2015 modifiée, de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2015 et de l'arrêté préfectoral du 5 février 2016, les mesures suivantes sont mises en place :

- délimitation d'une zone dite « infectée » de 100 m autour des végétaux contaminés : une désinsectisation de tous les végétaux et un arrachage des végétaux hôtes seront effectués. Les propriétaires concernés seront très prochainement destinataires d'un courrier leur précisant la marche à suivre.
- délimitation d'une nouvelle zone dite « tampon » de 10 km autour de cette zone infectée, dans laquelle les mouvements de végétaux spécifiés et hôtes (environ 200 espèces de végétaux à risque) sont réglementés (interdiction de circulation au delà de la zone tampon, sauf autorisation délivrée par le Service Régional de l'Alimentation selon les conditions prévues par la décision de la Commission Européenne du 18 mai 2015 modifiée le 12 mai 2016).

Une enquête épidémiologique visant à déterminer l'origine des végétaux contaminés et de leurs dates de plantation est également en cours.

Ces nouveaux cas portent à 33 le nombre de foyers découverts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont 29 dans les Alpes Maritimes et 4 dans le Var.

Retrouvez les informations sur le site de la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur :
<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Contacts Presse

Préfecture des Alpes-Maritimes : Bureau de la communication - Cabinet du Préfet : 04 93 72 22 40

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 06 88 68 01 13

Xylella fastidiosa
Liste des communes intersectants les zones tampons autour des zones infectées

Code Dep.	Département	Code insee	Commune
06	ALPES-MARITIMES	06004	ANTIBES
06	ALPES-MARITIMES	06006	ASPREMONT
06	ALPES-MARITIMES	06007	AURIBEAU-SUR-SIAGNE
06	ALPES-MARITIMES	06010	LE BAR-SUR-LOUP
06	ALPES-MARITIMES	06012	BEAUSOLEIL
06	ALPES-MARITIMES	06017	BEAUDUN-LES-ALPES
06	ALPES-MARITIMES	06018	BIOT
06	ALPES-MARITIMES	06019	BLAUSASC
06	ALPES-MARITIMES	06025	LE BROC
06	ALPES-MARITIMES	06027	CAGNES-SUR-MER
06	ALPES-MARITIMES	06029	CANNES
06	ALPES-MARITIMES	06030	LE CANNET
06	ALPES-MARITIMES	06031	CANTARON
06	ALPES-MARITIMES	06032	CAP-D'AIL
06	ALPES-MARITIMES	06033	CARROS
06	ALPES-MARITIMES	06034	CASTAGNIERS
06	ALPES-MARITIMES	06035	CASTELLAR
06	ALPES-MARITIMES	06036	CASTILLON
06	ALPES-MARITIMES	06038	CHATEAUNEUF-GRASSE
06	ALPES-MARITIMES	06044	LA COLLE-SUR-LOUP
06	ALPES-MARITIMES	06046	COLOMARS
06	ALPES-MARITIMES	06059	EZE
06	ALPES-MARITIMES	06060	FALICON
06	ALPES-MARITIMES	06064	GATTIERES
06	ALPES-MARITIMES	06065	LA GAUDE
06	ALPES-MARITIMES	06067	GORBIO
06	ALPES-MARITIMES	06069	GRASSE
06	ALPES-MARITIMES	06079	MANDELIEU-LA-NAPOULE
06	ALPES-MARITIMES	06083	MENTON
06	ALPES-MARITIMES	06084	MOUANS-SARTOUX
06	ALPES-MARITIMES	06085	MOUGINS
06	ALPES-MARITIMES	06088	NICE
06	ALPES-MARITIMES	06089	OPIO
06	ALPES-MARITIMES	06090	PEGOMAS
06	ALPES-MARITIMES	06091	PEILLE
06	ALPES-MARITIMES	06092	PEILLON
06	ALPES-MARITIMES	06095	PEYMEINADE
06	ALPES-MARITIMES	06104	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
06	ALPES-MARITIMES	06105	ROQUEFORT-LES-PINS
06	ALPES-MARITIMES	06108	LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
06	ALPES-MARITIMES	06112	LE ROURET
06	ALPES-MARITIMES	06113	SAINTE-AGNES
06	ALPES-MARITIMES	06114	SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE
06	ALPES-MARITIMES	06117	SAINT-BLAISE
06	ALPES-MARITIMES	06122	SAINT-JEANNET
06	ALPES-MARITIMES	06123	SAINT-LAURENT-DU-VAR

06	ALPES-MARITIMES	06126	SAINT-MARTIN-DU-VAR
06	ALPES-MARITIMES	06128	SAINT-PAUL
06	ALPES-MARITIMES	06136	SOSPEL
06	ALPES-MARITIMES	06138	THEOULE-SUR-MER
06	ALPES-MARITIMES	06140	LE TIGNET
06	ALPES-MARITIMES	06147	TOURRETTE-LEVENS
06	ALPES-MARITIMES	06148	TOURRETTES-SUR-LOUP
06	ALPES-MARITIMES	06149	LA TRINITE
06	ALPES-MARITIMES	06150	LA TURBIE
06	ALPES-MARITIMES	06152	VALBONNE
06	ALPES-MARITIMES	06155	VALLAURIS
06	ALPES-MARITIMES	06157	VENCE
06	ALPES-MARITIMES	06159	VILLEFRANCHE-SUR-MER
06	ALPES-MARITIMES	06161	VILLENEUVE-LOUBET